

<http://mary-eco.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article2893>



Lutte contre le harcèlement

- Liaison Ecole-Familles - 04.1. Informations -



Date de mise en ligne : vendredi 5 novembre 2021

Copyright © RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche - Tous droits

réservés



Le harcèlement nuit gravement à la vie scolaire des écoles et des établissements

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement. Insidieusement, ces agressions répétées impactent sensiblement l'enfance et l'adolescence de près de 700 000 élèves environ, toutes catégories sociales confondues (source enquête victimation 2015 - DEPP).

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyber-harcèlement. Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ». Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies, etc.

Des numéros pour aider les victimes de harcèlement et leurs familles

Le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met à la disposition des élèves, des familles et des professionnels un numéro pour signaler les situations de harcèlement entre élèves.

Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, propose écoute, conseil et orientation aux appelants. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont alors transmises aux référents harcèlement de l'Éducation nationale grâce à un outil sécurisé fourni par l'administration.

Le 3020 est joignable du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi.

3018 : La ligne d'appel nationale des situations de cyberharcèlement

Net Écoute est le numéro vert national de prise en charge des victimes de cyberharcèlement à l'école. 100% anonyme, gratuit et confidentiel, Net Écoute prend en charge des milliers d'appels par an afin d'écouter, informer et conseiller ces publics, du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h à 18h.

Au-delà de l'écoute et du conseil, Net Écoute peut vous aider au retrait d'images ou de propos blessants, voire de comptes le cas échéant